

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE**

DIRECTION
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Service des formations

Sous-direction
des formations professionnelles

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

Arrêté du 25 octobre 2002 portant création du
certificat d'aptitude professionnelle de *tailleur de
pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration*.

NORMEN E 0202487 A

**LE MINISTRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE**

Vu le décret n°2002-463 du 4 avril 2002 relatif au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative *bâtiment et travaux publics* du 15 mars 2002,

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative *industries extractives et matériaux de
construction* du 8 juillet 2002,

ARRÊTE

Art. 1^{er}. - Il est créé un certificat d'aptitude professionnelle de *tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration* dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Art. 2. - Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification de ce certificat d'aptitude professionnelle sont définis en annexe I au présent arrêté.

Art. 3. - La préparation au certificat d'aptitude professionnelle de *tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration* comporte une période de formation en milieu professionnel de quatorze semaines, définie en annexe II au présent arrêté.

Pour les candidats apprentis issus de centres de formation d'apprentis ou de sections d'apprentissage habilités, la formation en milieu professionnel, dont la durée est fixée par le contrat d'apprentissage, est évaluée par contrôle en cours de formation au cours des derniers mois précédant la session d'examen.

Art. 4. - Le certificat d'aptitude professionnelle de *tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration* est organisé en unités obligatoires et une unité facultative de langue vivante qui correspondent à des épreuves évaluées selon des modalités fixées par le règlement d'examen figurant en annexe III au présent arrêté.

Art. 5. – La définition des épreuves et les modalités d'évaluation de la période de formation en milieu professionnel sont fixées en annexe IV au présent arrêté.

Art. 6. – Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il présente l'examen dans sa forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 4 avril 2002 susvisé.

Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Il précise également s'il souhaite présenter l'épreuve facultative.

Art. 7. - Les correspondances entre les épreuves et les unités capitalisables de l'examen organisé selon les dispositions de l'arrêté du 28 juin 1990 portant création du certificat d'aptitude professionnelle *métiers de la pierre* et les unités de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté sont fixées en annexe V au présent arrêté.

Toute note obtenue aux domaines et épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 28 juin 1990 précité est, à la demande du candidat et pour la durée de sa validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Toute unité capitalisable obtenue au titre de l'arrêté du 28 juin 1990 précité permet, pour sa durée de validité, au candidat d'être dispensé, à sa demande, de l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Art. 8. – La première session du certificat d'aptitude professionnelle de *tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration* organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2004.

L'arrêté du 28 juin 1990 précité portant création du certificat d'aptitude professionnelle *métiers de la pierre* est abrogé à compter de la dernière session qui aura lieu en 2003.

La dernière session du certificat d'aptitude professionnelle de *tailleur de pierre*, organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 avril 1986, aura lieu en 2003, avec session de rattrapage en 2004. A l'issue de cette session de rattrapage, l'arrêté du 17 avril 1986 précité portant création de ce certificat d'aptitude professionnelle est abrogé.

Art. 9. – Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 octobre 2002.

*Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'enseignement scolaire*

Jean-Paul de Gaudemar

JOURNAL OFFICIEL DU 5 NOVEMBRE 2002.

Nota : Le présent arrêté et ses annexes III et V seront publiés au Bulletin officiel hors série du ministère de l'éducation nationale et de la recherche du 28 novembre 2002, disponible au centre national de documentation pédagogique, 13, rue du four, 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/brochadmin/accueil.asp>.

GLOSSAIRE

APD : Avant-projet détaillé
APS : Avant-projet sommaire
CACES : Certificats d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité
CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
CD REEF : version sur disque compact du « Recueil des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiments en France »
CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CPT : Cahier des prescriptions techniques
CRAM : Caisse régionale d'assurance maladie
CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment
DAO : Dessin assisté par ordinateur
DDE : Direction départementale de l'équipement
DCE : Dossier de consultation des entreprises
DICT : Déclaration d'intention de commencement de travaux
DIUO : Document d'intervention ultérieure sur l'ouvrage
DOE : Dossier des ouvrages exécutés
DQE : Devis quantitatif et estimatif
DTU : Document technique unifié
EDR : Élément de remplissage
EP : Eaux pluviales
EPI : Équipement de protection individuelle
ERP : Établissement recevant du public
FAO : Fabrication assistée par ordinateur
FDS : Fiches de données de sécurité
HA/TS : haute adhérence ; treillis soudé
IGH : Immeuble de grande hauteur
INRS : Institut national de recherche et de sécurité
IPS : Instructions permanentes de sécurité
NGF : Nivellement général de la France
OPPBTP : Office pour la prévention dans le bâtiment et les travaux publics
PAE : Plan d'assurance environnement
PAQ : Plan d'assurance qualité
PERT : Système d'élaboration de plannings (Program evaluation and review technic)
PGSPS : Plan général de coordination, de sécurité, de protection et de santé
PPSPS : Plan particulier de sécurité et de protection de la santé
PRAP : Prévention des risques liés à l'activité physique
SAV : Service après-vente
SST : Sauveteur secouriste du travail
TMS : troubles musculosquelettiques
UPEC : Indices de performance des sols et revêtements de sols (usure, poinçonnement, tenue à l'eau, tenue aux agents chimiques)
VMC : Ventilation mécanique contrôlée

SOMMAIRE

Annexe I	Référentiel des activités professionnelles	page 7
	Référentiel de certification	page 24
Annexe II	Période de formation en milieu professionnel	page 52
Annexe III	Règlement d'examen	page 55
Annexe IV	Définition des épreuves	page 57
Annexe V	Tableau de correspondance d'épreuves	page 65

PRÉSENTATION DU DIPLÔME

PLACE DANS L'ENTREPRISE

Le titulaire du CAP de *tailleur de pierre-marbrier du bâtiment et de la décoration* est amené :

- à réaliser seul des travaux de base,
- à intervenir avec un aide ou un autre titulaire du CAP sur des ouvrages de taille
- à participer à des travaux complexes dans certaines spécialités dans le cadre d'une équipe commandée par un supérieur.

CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI

Les activités du *tailleur de pierre-marbrier du bâtiment et de la décoration* peuvent s'exercer en atelier et sur chantier.

Il travaille sous les ordres de sa hiérarchie avec d'autres intervenants dans l'acte de construire et de décorer. Il peut être en relation à l'atelier et sur le chantier avec :

- des représentants des clients et du maître d'œuvre (architectes, décorateurs, contrôleurs techniques),
- des représentants des autres corps d'état et des fournisseurs.

Ses préoccupations sont liées à la maîtrise globale :

- de la conduite des machines et équipements,
- des tracés, des tailles et de la mise en œuvre,
- de la connaissance des matériaux et produits utilisés,
- de l'histoire de l'art,
- des outils et matériels (y compris ceux pilotés par informatique),
- des ouvrages : avis techniques, normes et règlements,
- de l'utilisation de la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité, d'environnement.

CHAMPS D'ACTIVITÉ DU TITULAIRE DU CAP

LES SPÉCIALITÉS PROFESSIONNELLES

Le titulaire du CAP de *tailleur de pierre-marbrier du bâtiment et de la décoration* participe à la fonction « réalisation » dans le cadre de l'entreprise.

LES ACTIVITÉS DE RÉALISATION

Les activités principales sont :

- en atelier :
 - . tracer des épures, des croquis d'éléments d'ouvrages simples,
 - . tailler, assembler, débiter, polir,
 - . conduire des machines et équipements, en assurer l'entretien élémentaire.
- sur chantier :
 - . réaliser des travaux de restauration de pierre,
 - . réaliser la pose des œuvres et ouvrages préparés en atelier,

LES MATÉRIAUX UTILISÉS

Les matériaux qu'il utilise sont sous forme de :

- blocs de pierre (terme générique) issus de la carrière,
- tranches,
- produits semi-ouvrés.

ANNEXE I

Référentiel des activités professionnelles

page 7

Référentiel de certification

page 24

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

PRÉSENTATION DES FONCTIONS ET TÂCHES

FONCTION : REALISATION		
ACTIVITÉS		TÂCHES
PRÉPARATION EN ATELIER ET SUR CHANTIER	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.7	Lire, comprendre et traduire les plans ou calepins d'appareils. Effectuer le relevé d'éléments d'ouvrages simples ou d'emplacements devant être renouvelés ou aménagés. Tracer des épures d'éléments d'ouvrages simples* Établir le quantitatif d'une partie d'ouvrage. Choisir le matériel d'exécution. Participer à l'organisation de ses tâches. Participer à la mise en place d'un dispositif de protection.
TRANSFORMATION MISE EN ŒUVRE	2.1 2.2 2.3 2.4 2.5 2.6 2.7 2.8 2.9 2.10 2.11 2.12 2.13	Réceptionner, décharger et transporter les matériaux mis à disposition, en assurer la protection ainsi que le stockage sur le chantier ou à l'atelier. Régler, utiliser les machines et en assurer la maintenance préventive. Préparer son chantier et son outillage et en assurer l'entretien. Débitier, tailler, assembler, polir. Poser, ravalier et nettoyer tout ou partie d'ouvrage. Mettre en colis les matériaux à expédier. Réaliser des réparations en utilisant les techniques appropriées (restauration). Mettre en place les différents systèmes d'assemblage et d'agrafage. Mettre en place les moyens de protection en atelier et sur chantier. Identifier, trier, stocker et évacuer les déchets. Assurer la protection et la propreté du chantier. Réaliser de menus ouvrages de maçonnerie et de plâtrerie (raccords divers) Réaliser des travaux de démontage ou de dépose d'ouvrages simples
CONTRÔLE ET RÉCEPTION DES OUVRAGES	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	Vérifier la conformité de l'ouvrage - support Effectuer les contrôles dimensionnels et de qualité de son ouvrage (fabrication et mise en œuvre). Contrôler la conformité des matériaux à mettre en œuvre Contrôler les dispositifs de sécurité et du chantier. Apprécier le besoin de protection des matériaux mis en place.
COMMUNICATION	4.1 4.2 4.3	Solliciter et recueillir les informations techniques nécessaires pour réaliser son ouvrage. Rendre compte de ses activités oralement et par écrit Échanger avec les autres intervenants et le client.

Définition d'un ouvrage simple : Portion d'ouvrage en pierre constitué de parement droit, circulaire, mouluré

PREPARATION EN ATELIER ET SUR CHANTIER
TÂCHE 1.1 Lire, comprendre et traduire les plans ou calepins d'appareils.
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Les plans d'ensemble, de détails, le devis descriptif, le devis quantitatif et les informations techniques (selon l'ouvrage). Les calepins d'appareils d'ouvrages simples. Les matériels de tracé et de relevé traditionnel ou informatique. Lieu Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants Seul, en autonomie
RÉSULTATS ATTENDUS Les différents documents techniques sont analysés, compris et traduits avec exactitude

PREPARATION EN ATELIER ET SUR CHANTIER
TÂCHE 1.2 Effectuer le relevé d'éléments d'ouvrages simples ou d'emplacements devant être renouvelés ou aménagés.
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Le cahier des charges, Les plans d'ensemble, de détails, le devis descriptif, le devis quantitatif (selon l'ouvrage). Les informations techniques, spécifiques. Les calepins d'appareils (selon l'ouvrage), Les matériels de tracé et de relevé traditionnel ou informatique. Lieu Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants En autonomie partielle
RÉSULTATS ATTENDUS Les relevés sont complets et permettent une exploitation correcte. Les croquis perspectifs et relevés respectent les propositions et permettent d'identifier l'ouvrage à réaliser.

PREPARATION EN ATELIER ET SUR CHANTIER
TÂCHE 1.3 Tracer des épures d'éléments d'ouvrages simples*
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Les plans d'ensemble, de détails, le devis descriptif, le devis quantitatif (selon l'ouvrage). Les informations techniques spécifiques. Les calepins d'appareils (selon l'ouvrage). Les matériels de tracé et de relevé traditionnel ou informatique. Lieu Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants Seul, en autonomie
RÉSULTATS ATTENDUS Les épures et les panneaux-profiles permettent la réalisation d'ouvrages simples. Les tracés obtenus sont conformes aux principes de la stéréotomie.

PREPARATION EN ATELIER ET SUR CHANTIER	
TÂCHE	
1.4	Établir le quantitatif d'une partie d'ouvrage.
CONDITIONS D'EXERCICE	
Informations, données et moyens disponibles : Les plans d'ensemble, de détails, le devis descriptif, le devis quantitatif (selon l'ouvrage). Les informations techniques spécifiques. Les calepins d'appareils (selon l'ouvrage).	
Lieu	Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants
Seul, en autonomie	
RÉSULTATS ATTENDUS	
Le quantitatif est précis et exploitable	

PREPARATION EN ATELIER ET SUR CHANTIER	
TÂCHE	
1.5	Choisir le matériel d'exécution.
CONDITIONS D'EXERCICE	
Informations, données et moyens disponibles : Les machines, les outillages et les protections.	
Lieu	Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants
Seul, en autonomie	
RÉSULTATS ATTENDUS	
Les propositions en matière de choix du matériel, des machines et outils sont adaptées. Le choix des protections des matériaux et du chantier est adapté.	

PREPARATION EN ATELIER ET SUR CHANTIER	
TÂCHE	
1.6	Participer à l'organisation de ses tâches.
CONDITIONS D'EXERCICE	
Informations, données et moyens disponibles : Les plans d'ensemble, de détails, le devis descriptif, le devis quantitatif (selon l'ouvrage). Les informations techniques. Le calendrier des travaux, les fiches de travail et les temps unitaires d'exécution, Les calepins d'appareils (selon l'ouvrage), Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) uniquement sur chantier.	
Lieu	Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants
Autonomie partielle	
RÉSULTATS ATTENDUS	
Le mode opératoire permet la réalisation de la tâche. Les propositions sont adaptées aux contraintes du travail, de son environnement, de l'hygiène et la sécurité. Elles sont compatibles et applicables à la gestion de la qualité. Le choix des protections des matériaux et du chantier est adapté. L'organisation permet un bon déroulement de l'activité.	

PREPARATION EN ATELIER ET SUR CHANTIER	
TÂCHE	1.7 Participer à la mise en place d'un dispositif de protection.
CONDITIONS D'EXERCICE	
Informations, données et moyens disponibles : Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), Les normes et règlements.	
Lieu	Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants
Autonomie partielle	
RÉSULTATS ATTENDUS Les propositions sont adaptées aux contraintes du travail, de son environnement, de l'hygiène et la sécurité. Elles sont compatibles et applicables à la gestion de la qualité. Les protections des matériaux et du chantier sont correctement mises en œuvre.	

TRANSFORMATION - MISE EN ŒUVRE	
TÂCHE	
2.1	Réceptionner, décharger et transporter la matière d'œuvre mise à disposition, en assurer la protection ainsi que le stockage sur le chantier ou à l'atelier
CONDITIONS D'EXERCICE	
Informations, données et moyens disponibles : L'installation de l'atelier ou du chantier. Les matériaux, les matériels. La liste des fournisseurs et réparateurs. Les règlements d'hygiène et de sécurité	
Lieu :	Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants.
En autonomie	
RÉSULTATS ATTENDUS	
Les non-conformités des matériaux sont signalées. Le stockage et la protection des matériaux sont assurés. Les approvisionnements sont vérifiés et adaptés aux contraintes. Les matériels de manutention sont utilisés rationnellement et en toute sécurité. Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. Les matériaux sont efficacement protégés. Le chantier est maintenu et rendu en état de propreté	

TRANSFORMATION - MISE EN ŒUVRE	
TÂCHE	
2.2	Régler, utiliser les machines et en assurer la maintenance préventive.
CONDITIONS D'EXERCICE	
Informations, données et moyens disponibles : Plans, épures, relevés, calepins, gabarits. Les matériaux, les matériels. Les fiches techniques des matériaux et matériels, les fiches d'entretien. Les outils traditionnels de débit et de taille. Les machines conventionnelles, à positionnement ou à commande numérique, de débit, de taille, et de polissage. Les dispositifs de protections. Les règlements d'hygiène et de sécurité.	
Lieu :	Atelier
En autonomie	
RÉSULTATS ATTENDUS	
Les débits ou les ouvrages sont réalisés conformément aux prescriptions techniques et esthétiques Les machines et les outils sont utilisés rationnellement et en toute sécurité. Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. Le matériel est maintenu et rendu en état de propreté.	

TRANSFORMATION - MISE EN ŒUVRE
TÂCHE 2.3 Préparer son chantier et son outillage et en assurer l'entretien
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Plans, épures, relevés, calepins, gabarits, maquettes, appareillages et échantillons. L'installation de l'atelier ou du chantier. Les matériaux, les matériels. Les fiches techniques des matériaux et matériels, les fiches d'entretien. La liste des réparateurs. Les outils traditionnels de débit et de taille. Les machines conventionnelles, de débits, de taille et de polissage. Les dispositifs de protection, de stockage et d'évacuation. Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS). Les règlements d'hygiène et de sécurité. Les normes et règlements. Lieu : Chantier d'ouvrages neufs ou existants. Autonomie Partielle
RÉSULTATS ATTENDUS Les matériaux sont stockés en toute sécurité Les approvisionnements sont vérifiés et adaptés à l'ouvrage à réaliser. Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. Les matériaux et le chantier sont efficacement protégés. L'outillage est correctement entretenu (affûtage, forgeage, graissage...)

TRANSFORMATION - MISE EN ŒUVRE
TÂCHE 2.4 Débit, tailler, assembler, polir.
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Plans, épures, relevés, calepins, gabarits, maquettes, appareillages, et échantillons. Les matériaux, les matériels. Les fiches techniques des matériaux et matériels, les fiches d'entretien. Les outils traditionnels de débit et de taille. Les machines de débit, de taille et de polissage (conventionnelles, à positionnement ou à commande numérique) Les dispositifs de stockage et d'évacuation. Les règlements d'hygiène et de sécurité. Les avis techniques. Les normes et règlements. Lieu : Atelier, Chantier d'ouvrages neufs ou existants. En autonomie
RÉSULTATS ATTENDUS La protection des matériaux est assurée. Les approvisionnements sont vérifiés et adaptés aux ouvrages. Les débits ou les ouvrages sont réalisés conformément aux prescriptions techniques et esthétiques. Les machines et les outils sont utilisés rationnellement et en toute sécurité. Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. Les matériaux et le chantier sont efficacement protégés. Les conditions réglementaires d'évacuation des déchets sont respectées. Le chantier est maintenu et rendu en état de propreté. Les ouvrages sont conformes aux règles de mise en œuvre. Les opérations de démontage ou de dépose sont conduites rationnellement et en toute sécurité. Les matériaux utilisés pour les gabarits sont adaptés au travail à réaliser et aux conditions d'utilisation

TRANSFORMATION - MISE EN ŒUVRE
TÂCHE 2.5 Poser, ravalier et nettoyer tout ou partie d'ouvrage
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Plans, épures, relevés, calepins, gabarits, maquettes, appareillages et échantillons. Les matériaux, les matériels. Les fiches techniques des matériaux et matériels, les fiches d'entretien. Les outils traditionnels de débit et de taille. Les dispositifs de stockage et d'évacuation. Les règlements d'hygiène et de sécurité. Les avis techniques. Les normes et règlements. Lieu : Chantier d'ouvrages neufs ou existants. En autonomie
RÉSULTATS ATTENDUS La protection des matériaux est assurée. Les approvisionnements sont vérifiés et adaptés aux ouvrages. Les débits ou les ouvrages sont réalisés conformément aux prescriptions techniques et esthétiques. Les machines et les outils sont utilisés rationnellement et en toute sécurité. Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. Les matériaux et le chantier sont efficacement protégés. Les conditions réglementaires d'évacuation des déchets sont respectées. Le chantier est maintenu et rendu en état de propreté. Les opérations de démontage ou de dépose sont conduites rationnellement et en toute sécurité.

TRANSFORMATION - MISE EN ŒUVRE
TÂCHE 2.6 Mettre en colis les matériaux à expédier.
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Plans, épures, relevés, calepins, gabarits, maquettes, appareillages et échantillons. Les matériaux, les matériels. La liste des fournisseurs et réparateurs. Les outils traditionnels de débit et de taille. Les dispositifs de protection, de stockage. Lieu : Atelier, Chantier d'ouvrages neufs ou existants. Autonomie partielle
RÉSULTATS ATTENDUS Le repérage et le numérotage des éléments sont conformes au plan. Les matériaux mis en colis peuvent être expédiés. Les non-conformités (épaufrures, rayures, tâches...) des matériaux sont signalées. Le stockage et la protection des matériaux sont assurés. Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées.

TRANSFORMATION - MISE EN ŒUVRE	
TÂCHE	
2.7	Réaliser des réparations en utilisant les techniques appropriées (restauration).
CONDITIONS D'EXERCICE	
Informations, données et moyens disponibles :	
Plans, épures, relevés, calepins, gabarits, maquettes, appareillages et échantillons.	
Les matériaux, les matériels.	
Les fiches techniques des matériaux et matériels, les fiches d'entretien.	
La liste des fournisseurs et réparateurs.	
Les outils traditionnels de débit et de taille.	
Les machines conventionnelles, à positionnement numérisé de débit, de taille et de polissage	
Les dispositifs de protection, de stockage et d'évacuation.	
Les règlements d'hygiène et de sécurité.	
Les avis techniques, normes et règlements	
Lieu :	Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants.
En autonomie partielle	
RÉSULTATS ATTENDUS	
Les non-conformités des matériaux sont signalées.	
Le stockage et la protection des matériaux sont assurés.	
Les approvisionnements sont vérifiés et adaptés aux contraintes.	
Les débits ou les ouvrages sont réalisés conformément aux prescriptions techniques et esthétiques.	
Les machines et les outils sont utilisés rationnellement et en toute sécurité.	
Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées.	
Les matériaux et le chantier sont efficacement protégés.	
Les conditions réglementaires d'évacuation des déchets sont respectées.	
Le chantier est maintenu et rendu en état de propreté.	
Les ouvrages sont conformes aux règles de mise en œuvre.	
Les opérations de démontage ou de dépose sont conduites rationnellement et en toute sécurité. Les étalements sont appropriés	

TRANSFORMATION - MISE EN ŒUVRE	
TÂCHE	
2.8	Mettre en place les différents systèmes d'assemblage et d'agrafage.
CONDITIONS D'EXERCICE	
Informations, données et moyens disponibles :	
Plans, épures, relevés, calepins, gabarits, maquettes, appareillages et échantillons.	
Les matériaux, les matériels.	
Les fiches techniques de matériaux et matériels, les fiches d'entretien.	
Les outils de mise en œuvre liés à la pose.	
Les dispositifs de protection, de stockage et d'évacuation.	
Les règlements d'hygiène et de sécurité.	
Les avis techniques, normes et règlements.	
Lieu :	Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants.
Autonomie partielle	
RÉSULTATS ATTENDUS	
Les non-conformités des matériaux sont signalées.	
La protection des matériaux est assurée.	
Les approvisionnements sont vérifiés et adaptés aux contraintes	
Les ouvrages sont réalisés conformément aux prescriptions techniques et esthétiques.	
Les outils sont utilisés rationnellement et en toute sécurité.	
Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées.	
Les matériaux et le chantier sont efficacement protégés.	
Les conditions réglementaires d'évacuation des déchets sont respectées.	
Le chantier est maintenu et rendu en état de propreté.	

TRANSFORMATION - MISE EN ŒUVRE
TÂCHE 2.9 Mettre en place les moyens de protection en atelier et sur chantier
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : L'installation de l'atelier ou du chantier. Les matériaux, les matériels. Les fiches techniques des matériaux et matériels, les fiches d'entretien. Les dispositifs de protection, de stockage et d'évacuation. Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS). Les règlements d'hygiène et de sécurité. Les normes et règlements. Lieu : Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants. En autonomie partielle
RÉSULTATS ATTENDUS Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. Les matériaux et le chantier sont efficacement protégés. Les conditions réglementaires d'évacuation des déchets sont respectées. Le chantier est maintenu et rendu en état de propreté. Les ouvrages sont conformes aux règles de mise en œuvre.

TRANSFORMATION - MISE EN ŒUVRE
TÂCHE 2.10 Identifier, trier, stocker et évacuer les déchets.
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Les matériaux, les matériels. Les fiches techniques des matériaux et matériels, les fiches d'entretien. Les dispositifs de protection, de stockage et d'évacuation. Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS). Les règlements d'hygiène et de sécurité. Les règlements spécifiques des types de matériaux. Lieu : Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants. En autonomie
RÉSULTATS ATTENDUS Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. Les conditions réglementaires d'évacuation des déchets sont respectées. Le chantier est maintenu et rendu en état de propreté.

TRANSFORMATION - MISE EN ŒUVRE
TÂCHE 2.11 Assurer la protection et la propreté du chantier.
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Les dispositifs de protection, de stockage et d'évacuation. Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS). Les règlements d'hygiène et de sécurité. Les avis techniques. Lieu : Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants. En autonomie
RÉSULTATS ATTENDUS Le stockage et la protection des matériaux sont assurés Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. Les matériaux et le chantier sont efficacement protégés. Les conditions réglementaires d'évacuation des déchets sont respectées. La zone de travail (atelier, chantier) est maintenue et rendue en état de propreté.

TRANSFORMATION - MISE EN ŒUVRE
TÂCHE 2.12 Réaliser de menus ouvrages de maçonnerie et de plâtrerie (raccords divers).
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Plans. L'installation du chantier. Les matériaux, les matériels. Les outils traditionnels de maçonnerie. Les dispositifs de protection, de stockage et d'évacuation. Les règlements d'hygiène et de sécurité. Les normes et règlements. Lieu : Chantier d'ouvrages neufs ou existants. En autonomie
RÉSULTATS ATTENDUS Les approvisionnements sont vérifiés et adaptés au chantier. Les ouvrages sont réalisés conformément aux prescriptions techniques et esthétiques. Les outils sont utilisés rationnellement et en toute sécurité. Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. Les matériaux et le chantier sont efficacement protégés. Les conditions réglementaires d'évacuation des déchets sont respectées. Le chantier est maintenu et rendu en état de propreté. Les ouvrages sont conformes aux règles de mise en œuvre. Les opérations de démontage ou de dépose sont conduites rationnellement et en toute sécurité. Le raccordement de l'ouvrage et du support est conforme (solidité, durabilité, aspect...).

TRANSFORMATION - MISE EN ŒUVRE
TÂCHE 2.13 Réaliser des travaux de démontage ou de dépose d'ouvrages simples.
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Plans, relevés, calepins, appareillages et échantillons. Les matériaux, les matériels (étaisements). Les outils traditionnels de taille. Les dispositifs de protections, de stockages et d'évacuation. Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS). Les règlements d'hygiène et de sécurité. Les normes et règlements. Le mode opératoire Lieu : Chantier d'ouvrages existants. En autonomie partielle
RÉSULTATS ATTENDUS Les outils sont utilisés rationnellement et en toute sécurité. Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. Les matériaux et le chantier sont efficacement protégés. Les conditions réglementaires d'évacuation des déchets sont respectées. Le chantier est maintenu et rendu en état de propreté. Les ouvrages sont conformes aux règles de mise en œuvre. Les opérations de démontage ou de dépose sont conduites rationnellement et en toute sécurité. Le respect du mode opératoire

CONTROLE ET RÉCEPTION DES OUVRAGES	
TÂCHE	
3.1	Vérifier la conformité de l'ouvrage - support.
CONDITIONS D'EXERCICE	
Informations, données et moyens disponibles : Les plans d'exécution du gros œuvre. Le devis descriptif et les attachements du gros œuvre. Les fiches caractéristiques, les échantillons. Les bordereaux de travaux. Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS). Les règles d'hygiène et sécurité. Les avis techniques. Les normes et règlements	
Lieu	: Chantier d'ouvrages neufs ou existants.
En autonomie	
RÉSULTATS ATTENDUS	
Les contrôles sont assurés conformément au cahier des charges, aux plans et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Les non-conformités sont signalées. Le compte rendu oral ou écrit précise l'état des vérifications effectuées.	

CONTROLE ET RÉCEPTION DES OUVRAGES	
TÂCHE	
3.2	Effectuer les contrôles dimensionnels et de qualité de son ouvrage.
CONDITIONS D'EXERCICE	
Informations, données et moyens disponibles : Les plans d'exécution, de calepinage, de pose, les gabarits. Le devis descriptif, le devis quantitatif et les attachements. Les fiches de débit et de taille.	
Lieu	: Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants.
En autonomie partielle	
RÉSULTATS ATTENDUS	
Les contrôles sont assurés conformément au cahier des charges, aux plans et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Les non-conformités sont signalées. Le compte rendu oral ou écrit précise l'état des vérifications effectuées.	

CONTROLE ET RÉCEPTION DES OUVRAGES
TÂCHE 3.3 Contrôler la conformité des matériaux mis en œuvre
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Le devis descriptif, et les attachements. Les fiches caractéristiques, les échantillons, les bordereaux de livraison des matériaux et des produits. Les fiches de débit et de taille. Les bordereaux de travaux. Les fiches de gestion de la qualité. Les règles et règlements concernant l'hygiène et la sécurité. Les avis techniques. Les normes et règlements Lieu : Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants. En autonomie
RÉSULTATS ATTENDUS Les contrôles sont assurés conformément au cahier des charges, aux plans et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Les non-conformités sont signalées. Le compte rendu oral ou écrit précise l'état des vérifications effectuées.

CONTROLE ET RÉCEPTION DES OUVRAGES
TÂCHE 3.4 Contrôler les dispositifs de sécurité et du chantier.
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Les plans d'exécution, de calepinage, de pose. Le devis descriptif, le devis quantitatif. Les fiches caractéristiques, les échantillons. Les bordereaux de travaux. Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS). Les règles d'hygiène et de sécurité. Les avis techniques. Les normes et règlements Les procès verbaux d'installation des matériels de levage. Lieu : Chantier d'ouvrages neufs ou existants. Autonomie partielle
RÉSULTATS ATTENDUS Les contrôles sont assurés conformément au cahier des charges, plans et caractéristiques et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Les non-conformités sont signalées. Le compte rendu oral ou écrit précise l'état des vérifications effectuées.

CONTROLE ET RÉCEPTION DES OUVRAGES
TÂCHE 3.5 Apprécier le besoin de protection des matériaux mis en place
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : <ul style="list-style-type: none">Les plans d'exécution, de pose.Le devis descriptif.Les fiches caractéristiques.Les bordereaux de travaux.Les fiches de gestion de la qualité(plan d'assurance qualité)Les règles d'hygiène et sécurité.Les avis techniques.Les normes et règlements Lieu : Chantier d'ouvrages neufs ou existants. En autonomie
RÉSULTATS ATTENDUS <ul style="list-style-type: none">Les contrôles sont assurés conformément au cahier des charges, aux plans et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.Les non-conformités sont signalées.Le compte rendu oral ou écrit précise l'état des vérifications effectuées.

COMMUNICATION
TÂCHE 4.1 Solliciter et recueillir les informations nécessaires pour réaliser son ouvrage.
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Les documents et pièces diverses (plans, échantillons, croquis, comptes-rendus, planning de travaux...) Les indications orales et écrites liées à l'ouvrage. Tous les moyens de communication internes et externes de l'entreprise (téléphone, télécopie, Minitel, Internet...).
Lieu : Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants.
En autonomie
RÉSULTATS ATTENDUS Les informations sont demandées, recueillies et transmises avec précision et pertinence. Les autres intervenants et les différents interlocuteurs sont clairement identifiés. Les échanges facilitent le travail de chacun.

COMMUNICATION
TÂCHE 4.2 Rendre compte de ses activités oralement et par écrit
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Les documents et pièces diverses (plans, croquis, comptes-rendus...) Les indications orales et écrites liées à l'ouvrage. Tous les moyens de communication internes et externes de l'entreprise
Lieu : Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants.
En autonomie
RÉSULTATS ATTENDUS Les échanges facilitent le travail de chacun. Les comptes rendus journalier sont clairs et utilisables Les croquis sont utilisables

COMMUNICATION
TÂCHE 4.3 Échanger avec les autres intervenants et le client.
CONDITIONS D'EXERCICE Informations, données et moyens disponibles : Les documents et pièces diverses (plans, croquis, comptes-rendus...) Les indications orales et écrites liées à l'ouvrage. Tous les moyens de communication internes et externes de l'entreprise (téléphone, télécopie, Minitel...).
Lieu : Atelier, chantier d'ouvrages neufs ou existants.
En autonomie
RÉSULTATS ATTENDUS Les informations sont demandées, recueillies et transmises avec précision et pertinence. L'image des hommes, du métier et de l'entreprise est valorisée. Les intervenants sont identifiés avec précision. Les échanges facilitent le travail de chacun dans le respect de la hiérarchie de l'entreprise.

Certificat d'aptitude professionnelle de tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration
MISE EN RELATION DES RÉFÉRENTIELS D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET DE CERTIFICATION

FONCTION : REALISATION		SAVOIR-FAIRE															
		C1-1 Collecter et analyser les informations	C1-2 Rendre compte, recueillir et échanger des informations	C2-1 Traduire graphiquement	C2-2 Elaborer un document de préparation du travail	C2-3 Choisir les outillages et les matériels	C3-1 Réceptionner, manutentionner et stocker les matériaux	C3-2 Mettre en œuvre les dispositifs de protection	C3-3 Régler les matériels et équipements, en assurer l'entretien et la maintenance.	C3-4 Gérer et organiser sa zone de travail	C3-5 Réaliser manuellement ou mécaniquement	C3-6 Assembler des éléments	C3-7 Effectuer les contrôles de son ouvrage	C3-8 Contrôler la protection du chantier			
ACTIVITES	TÂCHES																
PREPARATION EN ATELIER ET SUR CHANTIER	1.1 Lire, comprendre et traduire les plans ou calepins d'appareils.	X		X													
	1.2 Effectuer le relevé d'éléments d'ouvrages simples ou d'emplacements devant être renouvelés ou aménagés.	X		X													
	1.3 Tracer des épures d'éléments d'ouvrages simples	X															
	1.4 Etablir le quantitatif d'une partie d'ouvrage.				X												
	1.5 Choisir le matériel d'exécution.	X			X	X											
	1.6 Participer à l'organisation de ses tâches.		X		X						X						
	1.7 Participer à la mise en place d'un dispositif de protection.						X		X		X						X
TRANSFORMATION MISE EN ŒUVRE	2.1 Réceptionner, décharger et transporter les matériaux mis à disposition, en assurer la protection ainsi que le stockage sur le chantier ou à l'atelier.	X							X							X	X
	2.2 Régler, utiliser les machines et en assurer la maintenance préventive.					X		X		X	X		X				
	2.3 Préparer son chantier et son outillage et en assurer l'entretien.				X	X			X	X	X						X
	2.4 Débiter, tailler, assembler, polir.												X	X			
	2.5 Poser, ravalier et nettoyer tout ou partie d'ouvrage.												X	X			
	2.6 Mettre en colis les matériaux à expédier.							X									
	2.7 Réaliser des réparations en utilisant les techniques appropriées (restauration).								X				X				
	2.8 Mettre en place les différents systèmes d'assemblage et d'agrafage.													X			
	2.9 Mettre en place les moyens de protection en atelier et sur chantier.									X			X	X			
	2.10 Identifier, trier, stocker et évacuer les déchets.											X	X				
	2.11 Assurer la protection et la propreté du chantier.											X					X
	2.12 Réaliser de menus ouvrages de maçonnerie et de plâtrerie (raccords divers).													X			
	2.13 Réaliser des travaux de démontage ou de dépose d'ouvrages simples								X	X		X					
CONTRÔLE ET RÉCEPTION DES OUVRAGES	3.1 Vérifier la conformité de l'ouvrage - support	X												X	X		
	3.2 Effectuer les contrôles dimensionnels et de qualité de son ouvrage.	X											X	X	X		
	3.3 Contrôler la conformité des matériaux mis en œuvre	X											X	X	X		
	3.4 Contrôler la protection des matériaux et des dispositifs de sécurité du chantier.									X		X		X	X	X	
	3.5 Apprécier le besoin de protection des matériaux mis en place.									X					X	X	
COMMUNICATION	4.1 Solliciter et recueillir les informations techniques nécessaires pour réaliser son ouvrage.	X	X														X

Certificat d'aptitude professionnelle de tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration

	4.2 Rendre compte de ses activités oralement et par écrit.		X		X									
	4.3 Echanger avec les autres intervenants et le client.		X		X									

**REFERENTIEL
DE CERTIFICATION**

PRÉSENTATION DES COMPÉTENCES

CAPACITÉS GÉNÉRALES	SAVOIR-FAIRE
S'INFORMER INFORMER	C1 C1-1 Collecter et analyser les informations C1-2 Rendre compte, recueillir et échanger des informations
TRAITER DÉCIDER	C2 C2-1 Traduire graphiquement C2-2 Élaborer un document de préparation du travail C2-3 Choisir les outillages et les matériels
RÉALISER	C3 C3-1 Réceptionner, manutentionner et stocker les matériaux C3-2 Mettre en œuvre les dispositifs de protection C 3-3 Régler les matériels et équipements, en assurer l'entretien et la maintenance C3-4 Gérer et organiser sa zone de travail C3-5 Réaliser manuellement ou mécaniquement C3-6 Assembler des éléments C3-7 Effectuer les contrôles de son ouvrage C3-8 Contrôler la protection du chantier

CAPACITÉ GÉNÉRALE : C1 S'INFORMER - INFORMER

C1-1 Collecter et analyser les informations

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U1	C111 Lire et décoder un plan d'ensemble et de détails.	Plan d'ensemble et de détail, calepin d'appareil	Les volumes et les surfaces sont situés et nommés. Les valeurs liées aux volumes et aux surfaces sont identifiées.
U1	C112 Lire et décoder un document technique.	Nomenclature, fiche de débit, devis quantitatif et estimatif, planning, normes.	Les informations utiles sont extraites et exploitées.
U2	C113 Relever une cote.	Matériels de relevé d'architecture (matériel traditionnel et optique)	Les relevés sont vérifiés et exploitables. Le relevé comporte les indications de parements, lits, nus et joints.
U2	C114 Relever des cotes par rapport à une origine, un point d'altitude, une triangulation.	Plan d'ensemble et de détail, calepin d'appareil.	Les croquis et les relevés sont exploitables.
U2	C115 Identifier des parements et des faces.	Plan d'ensemble et de détail, calepin d'appareil.	Le repérage est complet et précis.
U2	C116 Choisir des instruments et des surfaces de traçage pour réaliser des épures et gabarits d'ouvrages courants.	Plan d'ensemble et de détails, calepin d'appareil, matériel informatique.	Les instruments sont adaptés aux tracés à réaliser.
U2	C117 Identifier les préjudices d'aspect.	Catalogue, échantillons, plan d'assemblage, fiches techniques (taille, couleur, veinage ...)	Les préjudices sont identifiés et reconnus. Les termes définis par les normes sont connus.

C1-2 Rendre compte, recueillir et échanger des informations

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U2	C121 Solliciter et recueillir les informations techniques nécessaires pour réaliser son ouvrage	Situation de travail (atelier ou chantier) Moyens de communication adaptés : écrit, oral	Les informations collectées sont en relation avec le travail à exécuter. Elles sont exactes et complètes
U2	C122 Rendre compte de ses activités oralement et par écrit	Fiche de travail journalier	Les renseignements sont précis et exploitables
U2	C123 Échanger avec les autres corps d'état et le client.	Situation de travail (atelier ou chantier) Moyens de communication adaptés : écrit, oral	La communication est précise et adaptée à l'interlocuteur

CAPACITÉ GÉNÉRALE : C2 TRAITER- DÉCIDER

C2-1 Traduire graphiquement

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U3	C211 Réaliser un croquis, une perspective cavalière, un dessin coté.	Matériel et support de traçage. Matériel informatique.	Le tracé est de qualité. La précision dimensionnelle est satisfaisante. Les positions du brut et du fini sont matérialisées
U3	C212 Exploiter ou modifier le modèle 3D d'une pièce unique ou d'un assemblage simple	Logiciel volumique 3D paramétré.	Les dessins obtenus sont exploitables.
U2	C213 Repérer des parements ou des faces.	Marques d'appareil et calepin.	Le repérage est juste et conforme au calepin.
U2 U3	C214 Tracer une épure d'ouvrage courant.	Calepin et instruments de traçage. Surface de traçage plane et régulière.	Les épures tracées sont complètes et précises. Elles permettent la réalisation de panneaux et de profils précis.
U3	C215 Appliquer un système de projection sur trois plans permettant la détermination d'une vraie grandeur.	Matériel et support de traçage. Matériel informatique.	Les règles de correspondance entre les vues sont appliquées. La vraie grandeur est déterminée avec une précision suffisante

C2-2 Élaborer un document de préparation du travail

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U1	C221 Établir une fiche de débit, manuellement ou avec un outil informatique.	Plan d'ensemble et de détails. Fichiers élaborés avec un tableur.	Le quantitatif est précis et complet.
U1	C222 Utiliser un mode opératoire et inventorier les tâches.	Plan d'ensemble et de détails, fiche de débit et quantitatif.	Le mode opératoire respecte la qualité demandée dans un minimum de temps tout en respectant les règles de sécurité.

C2-3 Choisir les outillages et les matériels

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U2	C231 Adapter un matériel (machine fixe) à un matériau .	Les matériels et les matériaux. Fiches techniques matériels. Notices des matériaux.	Les outils choisis sont compatibles avec le matériau.
U2	C232 Choisir des protections adaptées.	Caractéristiques physiques des matériaux et fiches techniques des outillages.	Les protections sont adaptées au matériau, au matériel et à l'ouvrage mis en œuvre.
U2	C233 Choisir des outils adaptés (manuel, électroportatif, pneumatique, hydraulique...)	Bordereau du matériel disponible.	Les outils sont adaptés et les règles de sécurité sont respectées.
U2	C234 Choisir un outillage de manutention et manutentionner des charges en toute sécurité	Matériels de manutention non motorisés.	L'outillage choisi est adapté et conforme aux normes

CAPACITÉ GÉNÉRALE : C3 RÉALISER

C3-1 Réceptionner, manutentionner et stocker les matériaux

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U2	C311 Caler les différents éléments entre eux sur une palette, un conteneur, un pupitre.	Aire de stockage dans un atelier ou sur un chantier suivant le type de matériau et de matériel.	Les matériaux sont transportables en toute sécurité.
U2	C312 Gérer les approvisionnements suivant le calepin de pose et le cahier des charges.	Matériaux, calepin et cahier des charges, lieu de stockage adapté. Planning des travaux.	Le chantier est approvisionné correctement, dans les délais, en respect du cahier des charges.

C3-2 Mettre en œuvre les dispositifs de protection

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U2	C321 Mettre en place des organes de sécurité avant mise en route.	Machines et outillages conformes aux règles de bon fonctionnement. Dispositifs de sécurité sur machine.	Les règles de sécurité sont respectées.

C 3-3 Régler les matériels et équipements, en assurer l'entretien et la maintenance

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U2	C331 Affûter les outils et les protéger contre la corrosion.	Support d'affûtage, méthode et consignes de protection.	Les outils coupent et les angles d'affûtage sont respectés. La protection est assurée. La sécurité de l'opérateur est assurée.

C3-4 Gérer et organiser sa zone de travail

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U2	C341 Organiser chronologiquement ses tâches, son poste de travail et gérer sa zone de travail	Plan d'ensemble et de détails, mode opératoire détaillé.	L'organisation proposée permet une activité de réalisation rationnelle. Les règles de sécurité sont intégrées.
U2	C342 Gérer une aire de stockage en respectant les caractéristiques dimensionnelles et physiques des matériaux.	Documents de préparation, matériaux, matériels. Zone de travail clairement délimitée.	L'organisation de la zone permet l'activité et respecte les règles de sécurité.
U2	C343 Identifier, trier, stocker et évacuer les déchets en assurant la protection et la propreté de sa zone d'évolution.	Règlements de chantier et directives, PPSPS(programme particulier de sécurité et de protection de la santé)	Le tri respecte les directives et le PPSPS. La protection et la propreté de la zone d'évolution sont assurées.

C3-5 Réaliser manuellement ou mécaniquement

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U2	C351 Régler une machine numérisée simple.	Débiteuse, fraiseuse, polissoir, flammeuse ...	Les réglages sont conformes. Les pièces obtenues sont conformes aux cotes et aux spécifications. Les règles de sécurité sont respectées
U2	C352 Choisir des outils et des paramètres de coupe.	Matériel, matériaux et échantillon. Fiche technique fabricant et produit, notice des matériaux	Les outils et les paramètres de coupe sont adaptés aux matériaux.
U2	C353 Équarrir un volume.	Matériau, outillage, principes d'équarrissage suivant les qualités du matériau.	Les formes, dimensions et tolérances respectent les principes applicables aux différentes sortes de matériaux (dureté, abrasivité)
U2	C354 Epanneler une moulure	Méthodes d'épannelage suivant les formes et les profils.	Les plans de l'épannelage se dégauchissent

Certificat d'aptitude professionnelle de tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration

		Matériau et matériels	L'épannelage est tangent aux parties convexes et respecte la forme du profil
U2	C355 Tailler un parement, un retour et un fond d'angle.	Plan d'appareil, épures, panneaux, profils, outillages, gabarits, matériaux.	La taille est conforme au profil et au panneau de plan. La rectitude, la planimétrie, l'équerrage, les formes et les tolérances sont conformes aux différentes caractéristiques physiques des matériaux .
U2	C356 Tailler une moulure droite, courbe, avec arrêt ou amorce, simple ou composée.	Plan d'appareil, épures, panneaux, profils, outillages, gabarits, matériaux.	La taille est conforme aux profils et au panneau de plan.
U2	C357 Tailler des moulures concaves ou convexes sur plan droit ou circulaire.	Plan d'appareil, épures, panneaux, profils, outillages, gabarits, matériaux.	La taille est conforme au profil et au panneau de plan.
U2	C358 Polir manuellement ou mécaniquement.	Abrasifs, matériaux, produits, matériels adaptés.	L'ordre de passage des abrasifs est respecté. L'aspect est conforme aux critères définis par la norme.
U2	C359 Nettoyer tout ou partie d'un ouvrage.	Matériel et produits de nettoyage. Fiches techniques des produits de nettoyage.	Les produits utilisés sont compatibles avec les matériaux et respectent les règles d'hygiène et de sécurité. Le résultat est conforme au cahier des charges.
U2	C3510 Réaliser des réparations.	Matériel de réparation et documents techniques.	Le résultat est très proche de l'aspect originel. Il est conforme au cahier des charges et aux normes.

C3-6 Assembler des éléments

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
-------	-----------------	------------	-----------------------

Certificat d'aptitude professionnelle de tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration

U2	C361 Assembler, poser et ravalier tout ou partie d'ouvrage.	Plan d'appareil, épures, matériel et produits. Documents techniques	L'implantation et les spécifications géométriques sont respectées. Le résultat est conforme au descriptif et au cahier des charges.
U2	C362 Agrafier et assembler des éléments minces sur des hauteurs limitées.	Matériel d'agrafage, agrafes, documents ou directives techniques spécifiques DTU (document technique unifié)	La position des éléments respecte le calepin d'appareil et le marquage.
U2	C363 Réaliser un étaielement pour un ouvrage courant.	Procédés et matériels d'étaielement.	L'étaielement est conforme, stable et sécurisé.
U2	C364 Réaliser un jointoielement et un rejointoielement.	Techniques, matières et produits (liant, sable, mastic...)	Le jointoielement est conforme : esthétique, étanchéité, durabilité. Les produits utilisés sont compatibles avec les matériaux.
U2	C365 Appareiller les veinages et les coloris.	Calepin de pose, pièces numérotées et cahier des charges.	L'appareillage est respecté.
U2	C367 Réaliser un raccord contigu aux matériaux mis en oeuvre.	Techniques, matériaux et matériel.	Le raccord respecte le support d'origine et les matériaux contigus.

C3-7 Effectuer les contrôles de son ouvrage

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U2	C371 Vérifier la conformité de l'ouvrage et du support.	Cahier des charges, DTU et matériel de contrôle	L'ouvrage est conforme au cahier des charges et au DTU
U2	C372 Contrôler la conformité des matériaux à mettre en œuvre.	Bordereaux de commande et de livraison – échantillons – panneaux.	Le contrôle est rigoureux et respecte les bordereaux
U2	C373 Contrôler l'état de surface, la qualité dimensionnelle et géométrique de l'ouvrage réalisé	Techniques, matériels de contrôle et tolérances	Les anomalies sont signalées.
U2	C374 Contrôler le niveau, l'aplomb.	Méthodes de contrôle et matériels.	Le niveau et l'aplomb respectent la tolérance correspondante.

C3-8 Contrôler la protection du chantier

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U2	Respecter les règles de sécurité par rapport au PPSPS	Plan de sécurité du chantier à disposition	La sécurité est conforme au descriptif du PPSPS

SOMMAIRE

SAVOIRS ASSOCIÉS

S 1	LES INTERVENANTS 1 - Intervenants dans l'acte de construire 2 - Statut juridique des intervenants 3 - Qualifications 4 Garanties et responsabilités 5 Différents types de marchés
S 2	COMMUNICATION TECHNIQUE 1 - Expression graphique 2 - Conventions et normes d'expression graphique 3 - Outils informatisés 4 - Réalisation graphique 5 - Expression technique et orale 6 - Moyens d'expression plastique 7 - Histoire de l'art – Notions d'architecture et de styles
S 3	LES OUVRAGES 1 - Ouvrages du bâtiment 2 - Types d'ouvrages de la profession 3 - Histoire des techniques
S 4	LES MATÉRIAUX 1 - Matériaux du bâtiment 2 - Matériaux et produits de la profession
S 5	LES ÉTAPES DE LA FABRICATION ET DE LA POSE 1 - Les différentes tailles 2 - Manutention 3 - Techniques d'assemblage et de pose 4 - Les machines 5 - Les outils et matériels 6 - La maintenance de premier niveau 7 - Organisation de chantier
S 6	SANTÉ et SÉCURITÉ au TRAVAIL 1 - Principes généraux 2 - Prévention 3 - Conduite à tenir en cas d'accident 4 - Manutentions manuelles et mécaniques, organisation du poste de travail 5 - Connaissance des principaux risques 6 - Protection du poste de travail 7 - Protection de l'environnement 8 - Risques spécifiques

SAVOIRS ASSOCIÉS

S 1		LES INTERVENANTS	
Connaissances (Notions, concepts)		Limites de connaissances	
1 - INTERVENANTS DANS L'ACTE DE CONSTRUIRE Maître d'ouvrage ou client Maître d'œuvre : architecte : conception, décoration, étude technique, thermique, acoustique, coordination technique et de sécurité. Entreprise autonome Entreprise générale pilote Autres corps d'état Fournisseurs de produits ou composants Sous traitants		CITER les rôles et limites d'intervention de chacun de ces intervenants et les relations entre les intervenants	
2 - STATUT JURIDIQUE DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS Différentes formes de statuts des entreprises (S.A.R.L., S.A., PME, PMI, entreprises artisanales) Les domaines d'intervention.		CITER la fonction, le statut, le domaine de responsabilité des intervenants.	
3 - QUALIFICATIONS Qualifications des personnels, des entreprises		INDIQUER les qualifications des personnels, des entreprises PRÉCISER leurs fonctions.	
4 - GARANTIES ET RESPONSABILITÉS Garde de l'ouvrage jusqu'à la réception Parfait achèvement Garantie décennale Responsabilité civile		DONNER une description simple des responsabilités de l'entreprise.	
5 - DIFFÉRENTS TYPES DE MARCHES Publics Privés Sous-traitance Etc...		CITER le type de marché de l'affaire traitée.	

S 2	COMMUNICATION TECHNIQUE
------------	--------------------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>1 - EXPRESSION GRAPHIQUE</p> <p>Les dossiers liés à la construction plan d'architecte, plan de masse, plan de situation.</p> <p>Le dossier de fabrication et de pose : descriptif, calepin, plan de détail, plan de fabrication, analyse de fabrication...</p> <p>Les surfaces et les volumes élémentaires, le vocabulaire associé</p>	<p>IDENTIFIER les documents constituant ces dossiers et leurs principales fonctions : A partir des plans d'architecte : - identifier, localiser, nommer les différentes parties constituantes de l'ouvrage</p> <p>DÉCODER les différents dessins d'ensemble, de définition, de détail, de fabrication, calepin</p> <p>DÉFINIR les principales caractéristiques (dimensions, formes, ..)</p>
<p>2 - CONVENTIONS ET NORMES D'EXPRESSION GRAPHIQUE</p> <p>Convention de représentation des vues, des coupes, des sections.</p> <p>Convention de représentation du bâtiment</p> <p>Fonctions et relations entre les différents documents (Normes DTU etc...) Documents techniques : catalogues, fiches techniques, aide-mémoire</p> <p>Représentation normalisée des ouvrages, des composants</p> <p>Documents complémentaires : schémas, épures.</p>	<p>EXPLOITER les représentations, les symboles</p> <p>EXPLOITER les codes et le langage des différents dessins (calepin)</p> <p>EXPLOITER les documents normatifs</p> <p>IDENTIFIER les caractéristiques dimensionnelles, géométriques des ouvrages, les liaisons</p> <p>PRÉCISER les spécifications de ces types de traçage</p>
<p>3 - OUTILS INFORMATISÉS</p> <p>Consultation de banques de données et bibliothèques</p> <p>Utilisation d'un logiciel volumique paramétré exact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fonctionnalités d'affichage • modèle numérique 3 D en relation avec son arbre de création. • exploitation d'un modèle numérique pour la représentation et la réalisation (formes, couleurs) • recherche des volumes et des masses 	<p>UTILISER des données informatisées</p> <p>EXPLOITER une maquette numérique pour obtenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des tracés de base (fondamentaux) - des vraies grandeurs

S 2 | **COMMUNICATION TECHNIQUE (suite)**

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>4 - RÉALISATION GRAPHIQUE</p> <p>Codes de représentation</p> <p>Règles de représentation des dessins d'ensemble et de définition.</p>	<p>RECENSER les conditions d'assemblage (appareillage)</p> <p>IDENTIFIER une désignation normalisée relative à des grandeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - linéaires - angulaires - géométriques (forme, jeu, position) - état de surface (tailles NF B 10-1001) <p>CLASSER les critères de choix des surfaces de référence</p> <p>ÉTABLIR la cotation d'éléments simples sur les plans de détail</p>
<p>5 - EXPRESSION TECHNIQUE ET ORALE</p> <p>Utilisation de vocabulaire technique du métier (oralement, fiches de travaux)</p>	<p>INFORMER son encadrement, le client, les autres corps d'état oralement et par écrit.</p>
<p>6 - MOYENS D'EXPRESSION PLASTIQUES</p> <p>Savoirs fondamentaux : procédés graphiques, chromatiques et volumiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terminologie • Moyens techniques, outils, supports, matériaux, moyens de représentation ou d'expression plastique <p>Observation, représentation, expression.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croquis • Volumes • Perspectives • Dessin géométrique • Exploitation d'une ressource documentaire • Production et supports bidimensionnels et tridimensionnels 	<p>UTILISER les moyens adaptés (prise d'empreintes, peigne, appareil à mettre au point ...)</p> <p>ESQUISSE les caractères essentiels (croquis à main levée)</p> <p>MATÉRIALISER des proportions, des directions, lignes de construction, ombres et lumières.</p> <p>UTILISER un code de représentation graphique : croquis perspectif, perspectives opérées (conique, maquette, prototype)</p>

S 2 | **COMMUNICATION TECHNIQUE (suite)**

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>Organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rythme, juxtaposition, alternance, répétition, inversion, superposition • Équilibre, statisme, dynamisme • Symétrie, asymétrie • Couleurs • Harmonie, contraste • Dominante, tonique <p>Communication graphique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre compte (par un procédé visuel) de ses analyses et constats de façon lisible et exploitable 	<p>MAÎTRISER techniquement les moyens utilisés pour le rendu des rythmes et l'équilibre des formes. TRADUIRE graphiquement les variations quantitatives et qualitatives des ensembles colorés.</p> <p>RENDRE COMPTE de ses analyses et constats de façon : lisibles et exploitable</p> <p>COMMUNIQUER une information précise</p>
<p>7- HISTOIRE DE L'ART – NOTIONS D'ARCHITECTURE ET DE STYLES</p> <p>Les styles architecturaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chronologie. • Les grandes périodes de l'histoire de l'architecture, les grands mouvements architecturaux <p>Histoire de l'art</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les grandes périodes de l'histoire de l'art (Peinture, Sculpture, Design) • Civilisations de l'antiquité et de la préhistoire • Le Moyen-Age • La Renaissance • Baroque & Rococo • Période classique • XIX° & XX° siècles • Expressions artistiques des contemporains 	<p>NOMMER les éléments architecturaux les plus couramment utilisés</p> <p>CITER les grandes périodes</p> <p>RESITUER l'ouvrage dans un contexte historique et régional avec ses particularités</p> <p>EXPLICITER ces particularités</p>

S 3 | **LES OUVRAGES**

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>1 - LES OUVRAGES DU BÂTIMENT EN GÉNÉRAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structures, poteaux, murs de refends • Le clos et le couvert • Isolation • Escaliers • Eclairage • Bardages • Divisions et circulations, planchers, plafonds, cloisons et portes 	<p>INDIQUER et LOCALISER les éléments d'ouvrages courants</p> <p>CITER leurs fonctions</p>
<p>2 - TYPES D'OUVRAGES DE LA PROFESSION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Murs porteurs • Poteaux • Colonnes • Revêtements verticaux, de sols • Mobilier • Voirie • Escaliers • Panneaux décoratifs. • Mobiliers urbains • Eléments d'agencement • Art funéraire • Ameublement 	<p>IDENTIFIER LES CARACTÉRISTIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnelles - Principales - Secondaires <p>DÉCOMPOSER EN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensembles - Sous-ensembles - Éléments.
<p>3 – HISTOIRE DES TECHNIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composition d'un ouvrage ancien • Fonctions • Styles • Contraintes d'intervention • Rénovation, restauration 	<p>IDENTIFIER les matériaux et la constitution d'un ouvrage ancien de la profession.</p> <p>ÉNONCER les précautions d'intervention</p>

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>1 - MATÉRIAUX DU BÂTIMENT</p> <p>Minéraux : pierres et marbres</p> <ul style="list-style-type: none"> - béton armé ou non, précontraint, cellulaire - ciment et ses dérivés (fibre-ciment, etc.) - plâtre et ses dérivés - matériaux composés à base de liants hydrauliques <p>Métaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acier inoxydable ou non - cuivre et dérivés - traitement de surface de ces métaux <p>Matériaux d'isolation et d'étanchéité</p> <p>Bois et ses dérivés</p> <p>Matériaux de revêtement (sol, mur, etc.)</p> <p>Matériaux divers</p> <p>Moyens de protection</p> <ul style="list-style-type: none"> - peinture, galvanisation, métallisation, laquage 	<p>NOMMER les produits d'usage courant</p> <p>CLASSER par famille ou variétés</p> <p>EXPLOITER les fiches techniques et les abaques liées aux caractéristiques physiques des produits</p> <p>INDIQUER l'origine matière</p> <p>IDENTIFIER les matériaux sur plans ou sur site</p>
<p>2 - MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA PROFESSION</p> <p>GEOLOGIE : formation des roches</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différentes variétés : origine, structure - structure : cristallisation, stratification, fissuration - roches ornementales - défauts et préjudices d'aspect <p>Classification des pierres suivant leur aspect</p> <p>Connaissance des caractéristiques mécaniques, physiques, chimiques des matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - porosité, gélivité - dureté - résistance à l'écrasement - transmission des charges - masse volumique <p>Tachabilité (entretien, protection)</p>	<p>ÉTABLIR les relations entre les propriétés et les contraintes d'utilisation (fonction, usage)</p> <p>IDENTIFIER les techniques d'extraction</p> <p>CHOISIR le matériau en adéquation avec le domaine d'emploi</p>

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>1 - LES DIFFÉRENTES TAILLES</p> <p>Manuelles Méthodes d'obtention des aspects de taille (rugosité décroissante) les différents aspects de taille d'après la Norme (NFB 10-101)</p> <p>Méthodes de taille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la taille par équarrissement • la taille directe • préparation d'un plan à l'aide de ciselures ou de plumées • les différents aspects d'une ciselure <p>Outils de tailles</p> <ul style="list-style-type: none"> • les outillages pour les roches ornementales dures • les outillages pour les roches ornementales tendres <p>Mécanisées</p> <ul style="list-style-type: none"> • équarrissage et débit • techniques d'équarrissage mécanique des blocs • sciages optimisés • polissage 	<p>ÉTABLIR des relations entre l'aspect, l'outil et le mode opératoire</p> <p>CHOISIR une méthode ou une technique et l'appliquer en respectant la procédure</p> <p>CHOISIR les outillages adaptés à chaque méthode</p> <p>IDENTIFIER les matériels de débit DÉTERMINER la meilleure procédure pour éviter des pertes inutiles.</p>
<p>2 - MANUTENTION</p> <p>Méthodes de manutention, calage, protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bloc par quartier - une tranche mince (marbrerie) - un bloc sur rouleaux - un objet fragile : moulures, sculptures - un bloc avec un diable - un bloc à la main - un bloc avec un palan 	<p>CHOISIR les techniques de manutention PRÉCISER les règles de sécurité individuelles et collectives</p>

S5 LES ÉTAPES DE LA FABRICATION ET DE LA POSE (suite)

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>3 - LES TECHNIQUES D'ASSEMBLAGE ET DE POSE</p> <p>Étude de la stéréotomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - les méthodes de rotation, de rabattement et de changement de plan pour rechercher la vraie grandeur d'une face d'un solide - application à des cas d'architecture : <ul style="list-style-type: none"> • étude des plates-bandes • étude des arcs <p>Appareillage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veinage et couleur, stratification <p>Les différentes techniques d'agrafage</p> <ul style="list-style-type: none"> - le targetage - les revêtements agrafés et portés verticaux en pierre mince (DTU 55-2) <p>Les liants</p> <ul style="list-style-type: none"> - classification des liants suivant leurs composants et le mode de fabrication (température) - classification des liants suivant leur classe de résistance - précautions d'emplois des liants associés aux roches naturelles (adhérence, tâches, retrait) <p>Les colles, mastics et résines</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude des mastics, colles et résines synthétiques : composition, propriétés - utilisation et précaution d'emploi - produits de jointoiement <p>Les produits de protection et d'entretien des roches naturelles</p> <p>L'isolation thermique, acoustique, hydrique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les principes fondamentaux 	<p>APPLIQUER la meilleure méthode à chaque cas proposé</p> <p>CITER les techniques de revêtements</p> <p>DÉTERMINER les conditions de mise en œuvre</p> <p>IDENTIFIER et classer les différents liants</p> <p>ÉNUMÉRER les liants utiliser dans la pose des revêtements en pierre naturelle</p> <p>IDENTIFIER les différents mastics et colles</p> <p>CHOISIR les différents produits par rapport à leur qualité thermique, acoustique et hydrique</p>

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>4 - LES MACHINES</p> <p>Les machines de débit à commande manuelle et pilotées par un calculateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la tronçonneuse à chaîne - le fil (diamanté ou à abrasif libre) - la scie alternative (mono-lame et multi-lames) - la débiteuse à disque - la découpe au jet d'eau - la découpe au jet de flamme 	<p>ÉNUMÉRER les différentes machines utilisées dans le travail des roches ornementales</p>
<p>5 - LES OUTILS ET MATÉRIELS</p> <p>Les abrasifs : naturels et artificiels, caractéristiques (forme, granulométrie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - les meules : leurs caractéristiques et leurs utilisations - les disques à tronçonner <p>Les outillages portatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - machines de tronçonnage - machines de surfacage <p>Les machines à polir</p> <ul style="list-style-type: none"> - machine à transmission (flexible, hydraulique, pneumatique) - polissoir à genouillère - polissoir automatique (à faces ou chants plats, autres...) - polissoir tunnel - polisseuse de sol <p>Les machines à traitement de surface</p> <ul style="list-style-type: none"> - flammeuse - éclateuse - sableuse 	<p>CITER les différents abrasifs CITER les différents outils abrasifs (meules, disques, fraises) METTRE en relation les outils, machines avec le type de travail à effectuer</p> <p>CITER les différents outillages portatifs</p> <p>CITER les différentes machines à polir</p> <p>METTRE en relation les outils, machines avec le type de travail à effectuer</p>
<p>6 - LA MAINTENANCE DE 1^{er} NIVEAU</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilisation des fiches techniques des constructeurs - graissage, lubrification, entretien 	<p>UTILISER les fiches adaptées à la machine</p> <p>VÉRIFIER l'entretien des machines utilisées couramment</p>

S5

LES ÉTAPES DE LA FABRICATION ET DE LA POSE (suite)

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>7 - ORGANISATION DE CHANTIER</p> <p>Le stockage :</p> <ul style="list-style-type: none">- organisation rationnelle et en sécurité d'un parc de stockage- stockage des blocs, tranches et dalles	<p>DÉTERMINER les meilleures techniques de stockage des matériaux</p>

S 6	SANTÉ et SÉCURITÉ au TRAVAIL
------------	-------------------------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>S6.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX</p> <p>LES ACTEURS DE LA PREVENTION Dans l'entreprise : le chef d'entreprise, ses représentants, le CHSCT, le coordonnateur de sécurité Les organismes externes : OPPBTP, CRAM, Inspection et médecine du travail</p> <p>RÉGLEMENTATION Lois du 31/12/1991 et du 31/12/1993 Décrets 6 mai 1995 et du 8 janvier 1965 Plan de prévention, PPSPS</p>	<p>ÉNONCER les missions générales de ces acteurs, repérer un l'interlocuteur adapté à un problème de sécurité</p> <p>REPERER le plan organisant la sécurité d'un chantier et les dispositions liées à son poste de travail</p>
<p>S6.2 PREVENTION</p> <p>RISQUES D'ACCIDENT Les risques liés au poste de travail Les risques liés à la co-activité du chantier</p> <p>RISQUES D'ATTEINTES À LA SANTÉ Les principales maladies professionnelles reconnues dans le BTP (amiante, bruit, TMS, allergies, lombalgies, ..)</p> <p>HYGIÈNE Réglementation hygiène sur les chantiers</p>	<p>IDENTIFIER les principaux risques liés à son poste de travail et aux activités du chantier. ASSOCIER à chaque risque : - les équipements de protection collectifs et individuels adaptés - les consignes et autorisations en vigueur.</p> <p>IDENTIFIER les principales nuisances de son poste de travail responsables d'atteintes à la santé. Associer à chaque nuisance : - les équipements de protection collectifs et individuels adaptés - les consignes et autorisations en vigueur.</p> <p>REPERER les installations mises à disposition sur le chantier (vestiaires, sanitaires, réfectoire, douches ...)</p>

S 6 **SANTÉ et SÉCURITÉ au TRAVAIL (suite)**

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>S6.3 CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT</p> <p>Protéger, alerter (examiner et secourir)*</p>	<p>*Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail</p>
<p>S6.4 MANUTENTIONS MANUELLES ET MÉCANIQUE, ORGANISATION DU POSTE DE TRAVAIL</p> <p>Évaluation des manipulations et manutentions Choix des équipements de manutentions mécaniques Règles d'économie d'effort Organisation et optimisation du poste de travail</p>	<p>*Programme de formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique.</p>
<p>S6.5 CONNAISSANCE DES PRINCIPAUX RISQUES</p> <p>Travail en hauteur</p> <p>Risque électrique</p> <p>Risque chimique et poussières</p> <p>Élingues et levage</p> <p>Machines portatives électriques et pneumatiques, Appareils sous pression</p>	<p>IDENTIFIER les équipements de protection adaptés à une tâche réalisée en hauteur (échafaudage, garde-corps, nacelles, ...)</p> <p>SIGNALER les situations non protégées ou les équipements inadaptés.</p> <p>REPERER les risques de contact avec un élément sous tension (coffrets ouverts, isolants défectueux, lignes aériennes, enterrées et encastrées, ...)</p> <p>SIGNALER les situations de voisinage avec la tension.</p> <p>REPERER les produits toxiques ou dangereux (décodage des étiquettes)</p> <p>LISTER les consignes d'utilisation et utiliser les équipements de protection adaptés</p> <p>CHOISIR et vérifier les élingues et appareils adaptés au levage</p> <p>IDENTIFIER les ancrages et équilibrer la charge</p> <p>UTILISER les gestes de guidage conventionnels</p> <p>CHOISIR et vérifier la machine adaptée à sa tâche</p> <p>ASSURER la maintenance de 1^{er} niveau (nettoyage et changement de consommables)</p> <p>SIGNALER les éléments défectueux</p>
<p>S6.6 PROTECTION DU POSTE DE TRAVAIL</p> <p>protection, signalisation, blindage</p>	<p>VERIFIER les éléments de protection de son poste de travail</p> <p>REPERER la signalisation de sécurité du chantier (poste du casque, circulation ...)</p>

S 6

SANTÉ et SÉCURITÉ au TRAVAIL (suite)

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>S6.7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</p> <p>Évacuation des déchets : tri, stocks, élimination sur place et évacuation</p> <p>Nettoyage et remise en état des lieux</p> <p>Nuisances sonores et fumées</p>	<p>REPERER les circuits d'élimination des déchets du chantier</p> <p>CONTROLLER l'élimination des fluides</p> <p>IDENTIFIER les horaires de tolérance en fonction du voisinage</p>
<p>S6.8 RISQUES SPÉCIFIQUES</p>	
<p>Peintures, colles et solvants</p> <p>Étiquettes et Fiches de Données de Sécurité des produits (cf. programme vie sociale et professionnelle)</p>	<p>PROPOSER un mode opératoire et les EPI adaptés pour l'utilisation d'un produit à partir de l'étiquette et de la FDS</p>
<p>Protection du chantier</p> <p>Protection du chantier (balisage, signalisation, blindage)</p> <p>Protection des usagers de la route et des riverains</p>	<p>PARTICIPER à la protection du chantier, vérifier la protection du chantier lors des déplacements.</p>

TABLEAU DE MISE EN RELATION COMPÉTENCES / UNITÉS				
COMPÉTENCES		U1	U2	U3
C1	C1-1 Collecter et analyser les informations	X	X	
	C1-2 Rendre compte ; recueillir et échanger des informations		X	
C2	C2-1 Traduire graphiquement		X	X
	C2-2 Élaborer un document de préparation du travail	X		
	C2-3 Choisir les outillages et les matériels		X	
C3	C3-1 Réceptionner, manutentionner et stocker les matériaux		X	
	C3-2 Mettre en œuvre les dispositifs de protection		X	
	C3-3 Régler les matériels et équipements, en assurer l'entretien et la maintenance		X	
	C3-4 Gérer et organiser sa zone de travail		X	
	C3-5 Réaliser manuellement ou mécaniquement		X	
	C3-6 Assembler des éléments		X	
	C3-7 Effectuer les contrôles de son ouvrage		X	
	C3-8 Contrôler la protection du chantier		X	

ANNEXE II

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1. Objectifs :

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Ces compétences sont répertoriées dans le référentiel des activités professionnelles.

Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles.

La période de formation en milieu professionnel permet également d'exercer des activités en situation de chantier réel et d'intervenir sur des ouvrages existants.

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de quatorze semaines sur un cycle de deux ans. Deux semaines spécifiques s'y ajoutent ; organisées par l'établissement de formation, elles ont pour objet la préparation des attestations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) et/ou de certificats d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité (CACES).

Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation.

2. Durée et modalités :

2.1. Candidats relevant de la voie scolaire :

Le choix des dates des périodes de formation en milieu professionnel est laissé à l'initiative de l'établissement, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

Les lieux choisis et les activités confiées à l'élève pendant les différentes séquences de formation en milieu professionnel doivent permettre de répondre aux exigences des objectifs définis ci-dessus (cf. 1.).

Un candidat qui, pour une raison de force majeure dûment constatée, n'a pu effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel pour la partie prévue en deuxième année, peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, le jury étant tenu informé de sa situation.

2.2. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage :

- La recherche de l'entreprise d'accueil est assurée par l'équipe pédagogique de l'établissement en fonction des objectifs de formation (circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000, B.O. n° 25 du 29 juin 2000).

La période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement où ils sont scolarisés. La convention est établie conformément à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 - B.O. n° 38 du 24 octobre 1996, modifiée par la note DESCO A7 n° 0259 du 13 juillet 2001. La convention comprend une annexe pédagogique ainsi qu'un livret de formation précisant les modalités et le contenu des formations en milieu professionnel.

- Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié.
- L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Certificat d'aptitude professionnelle de tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration

- La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions du code du travail.
- Le document de liaison établi par le centre de formation d'apprentis en concertation avec le conseiller de l'enseignement technologique et les représentants locaux du secteur professionnel du bâtiment et des travaux publics précise les modalités et le contenu des formations en milieu professionnel. Les activités confiées à l'apprenti doivent respecter les objectifs définis ci-dessus (cf. 1).

2.3. Candidats relevant de la voie de la formation continue :

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de quatorze semaines.

Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur du diplôme.

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle de tailleur de pierre-marbrier du bâtiment et de la décoration			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance - candidats libres		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités)		
			Épreuves	Unité	Coef.	Modes	Durée	Modes	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES									
EP 1 – Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF		Ponctuelle écrite	3 h	CCF		
EP2 – Réalisation d'ouvrages courants	UP2	8	mode mixte : CCF ponctuelle pratique	- ----- 14h	Ponctuelle pratique et orale	28h	CCF		
EP3 – Réalisation de tracés professionnels	UP3	4	CCF		Ponctuelle pratique et écrite	4h à 7 h	CCF		
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL									
EG1 – Expression française	UG1	2	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h	
EG2 – Mathématiques-sciences physiques	UG2	2	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h	
EG3 – Vie sociale et professionnelle	UG3	1	ponctuelle écrite	1 h	ponctuelle écrite	1 h	ponctuelle écrite	1 h	
EG4 – Éducation physique et sportive	UG4	1	CCF		ponctuelle		CCF		
Épreuve facultative : Langue vivante (1)	UF		ponctuelle orale	20 mn	ponctuelle orale	20 mn	ponctuelle orale	20 mn	

(1) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Ne sont autorisées que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

**ANNEXE IV
DÉFINITION DES ÉPREUVES**

ÉPREUVE 1 : Analyse d'une situation professionnelle

Coefficient : 4

UP1

● Finalités de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. A partir d'un ensemble de documents décrivant un ouvrage à réaliser (dimensions, constitution, contexte, moyens techniques), le candidat est conduit à analyser une situation professionnelle et à proposer l'organisation de son intervention.

Il s'agit d'identifier les divers intervenants prévus, d'énoncer les caractéristiques essentielles de l'ouvrage, de traduire graphiquement des informations, de préparer les tracés professionnels d'exécution, d'organiser son poste de travail et les cheminements d'accès, de prévoir les matériels nécessaires, de vérifier les matériaux prévus.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- Repérer des éléments dans un calepin.
- Utiliser un mode opératoire.
- Réaliser une fiche de débit.
- Réaliser un croquis en perspective.
- Situer chronologiquement des ensembles ou sous-ensembles de style
- Analyser les caractères formels d'un style à l'aide de textes et de schémas.
- Exécuter un croquis à main levée.
- Suggérer un volume architectural en définissant ses ombres propres
- Proposer des associations d'éléments architecturaux
- Assortir des nuances de couleurs

Les ouvrages traités sont des ouvrages simples et courants de la profession.

Les documents fournis correspondent au dossier d'exécution.

● Contenu de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences repérées U1 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

C111, C112, C221, C222

● Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la conformité avec la définition de l'ouvrage,
- le respect des consignes et prescriptions,
- la pertinence des solutions proposées,
- la prise en compte des règles d'hygiène et de sécurité,
- l'exactitude des informations transmises,
- la qualité de communication graphique.

● Modes d'évaluation :

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

→1)Évaluation par épreuve ponctuelle :

Épreuve écrite d'une durée de trois heures

Elle a lieu en salle équipée de tables pouvant recevoir au moins deux formats A3.

Elle porte d'une part sur des connaissances technologiques et professionnelles, d'autre part sur des connaissances liées aux arts appliqués et à l'histoire de l'art.

Certificat d'aptitude professionnelle de tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration

Le sujet comporte un " dossier d'exécution des ouvrages "sur lequel il s'appuie. Ce dossier est constitué des documents contractuels, écrits et graphiques, qui précisent les solutions techniques retenues par les concepteurs, le maître d'ouvrage et l'entreprise. Il comporte :

- un calepin
- un mode opératoire
- des extraits de catalogues techniques,
- une documentation technique liée aux matériels ou aux matériaux
- des photos
- des données informatiques
- des dessins architecturaux
- des échantillons

Ce dossier est complété par la description du contexte d'intervention et de la situation professionnelle de référence.

→ II) Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale pondération, organisées dans l'établissement de formation au cours de la deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

L'une des situations d'évaluation fait appel aux connaissances technologiques et professionnelles du candidat, l'autre à des connaissances liées aux arts appliqués et à l'histoire de l'art.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel au moins y est associé.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. Chaque situation d'évaluation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

La proposition de note finale est transmise au jury.

ÉPREUVE 2 : Réalisation d'ouvrages courants
--

Coefficient : 8

UP2

● Finalités de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la réalisation d'un ouvrage courant de la profession.

A partir de documents définissant l'ouvrage (ou la partie d'ouvrage) le candidat organise matériellement son poste de travail, et réalise tout ou partie de l'ouvrage constitué dans une roche ornementale.

● Contenu de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences repérées U2 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C113 à C117, C121 à C123,
- C213, C214, C231 à C234,
- C31 à C38

● **Évaluation :**

On prendra plus particulièrement en compte :

- la conformité de l'ouvrage réalisé avec sa définition,
- l'emploi de techniques adaptées,
- le respect des consignes et prescriptions,
- la bonne utilisation des moyens,
- la bonne organisation du poste de travail,
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

● **Mode d'évaluation :**

Selon le statut du candidat, l'évaluation se fait soit par épreuve ponctuelle (I), soit par contrôle mixte (contrôle en cours de formation et contrôle ponctuel) (II), soit par contrôle en cours de formation (III).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

→ **I) évaluation par épreuve ponctuelle :**

Épreuve pratique et orale d'une durée de vingt-huit heures.

Elle comporte deux parties : une réalisation pratique et un oral.

A : Réalisation pratique : sur 15 points (durée : 27 heures)

A partir de données techniques telles que :

- Un dessin à l'échelle 1/1
- Des gabarits
- Un calepin
- Des photos
- Des données informatiques

Le candidat sera conduit à :

- Effectuer un travail de taille
- Contrôler son ouvrage
- Reproduire des gabarits

B : technologique orale : sur 5 points (durée : 1 heure)

Le candidat dispose de 45 minutes de préparation avant d'être interrogé par oral durant 15 minutes par un professeur d'enseignement professionnel et un professionnel.

L'interrogation porte sur un extrait de dossier technique fourni par le centre d'examen.

→ **II) évaluation par contrôle mixte : contrôle en cours de formation et évaluation ponctuelle :**

L'évaluation s'effectue :

1) Pour moitié (coefficient 4), dans le cadre du contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale pondération, organisées au cours de la deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue).

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation, l'autre en milieu professionnel au cours de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel au moins y est associé.

Chaque situation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

a) **Situation d'évaluation en centre de formation -**

Certificat d'aptitude professionnelle de tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration

Elle est organisée dans l'établissement de formation à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans le cadre des activités habituelles de formation

Elle comporte deux parties :

- **étude de cas** : dans un rapport de 10 pages maximum le candidat décrit une réalisation vécue en entreprise en approfondissant plus particulièrement une tâche. L'évaluation porte sur la qualité du vocabulaire technique et la clarté du dossier.

- **rapport oral** : le candidat présente oralement son rapport à des professeurs d'enseignement général et professionnel. Un professionnel (tuteur) est associé.

La présentation ne dépasse pas 15 minutes : 5 minutes de présentation, 10 minutes d'interrogation.

L'évaluation porte sur la précision du vocabulaire professionnel et la pertinence des réponses.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

b) Situation d'évaluation en milieu professionnel

Elle comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel .

La synthèse de l'évaluation a lieu en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel, en présence le cas échéant du candidat.

2) Pour moitié(coefficient 4), à l'occasion d'une évaluation ponctuelle pratique, d'une durée 14 heures, organisée à l'issue de la formation

→ III) Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale pondération, organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième partie de la formation.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation, l'autre en milieu professionnel au cours de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel au moins y est associé.

Chaque situation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s). La proposition de note finale est transmise au jury.

1) Situation d'évaluation en centre de formation

Elle est organisée dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Elle porte d'une part sur la Taille et d'autre part sur la présentation d'un rapport relatif à une étude de cas.

- Le rapport comporte 10 pages maximum, le candidat y décrit une réalisation vécue en entreprise en approfondissant plus particulièrement une tâche. L'évaluation portera sur la qualité du vocabulaire technique et la clarté du dossier. Le candidat présente oralement son rapport devant un jury composé de professeurs d'enseignement général et professionnel. Un professionnel (tuteur) est associé. La présentation ne dépasse pas 15 minutes : 5 minutes de présentation, 10 minutes d'interrogation. L'évaluation porte sur la précision du vocabulaire professionnel et la pertinence des réponses aux questions posées.

- La taille porte sur des ouvrages simples de la profession.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

2) Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel

Elle comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel .

La synthèse de l'évaluation a lieu en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel, en présence le cas échéant du candidat.

ÉPREUVE 3 : Réalisation de tracés professionnels

Coefficient : 4

UP3

Les ouvrages traités sont des ouvrages simples.

● Finalités de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant les tracés professionnels liés à la fabrication et la mise en œuvre d'un ouvrage

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- réaliser une épure
- réaliser un calepin
- réaliser des gabarits

● Contenu de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences repérées U3 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

C211, C212, C214, C215

● Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- l'emploi de techniques adaptées,
- le respect des consignes et prescriptions,
- la bonne utilisation des moyens

● Modes d'évaluation :

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

→I) Évaluation par épreuve ponctuelle :

Épreuve pratique et écrite, d'une durée de 4 heures à 7 heures.

Elle se déroulera dans une salle de préparation du travail et/ou à l'atelier.

Le candidat réalise un ou des tracés et des gabarits.

→II) Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale pondération, organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième partie de la formation ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue).

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation, l'autre en milieu professionnel au cours de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel au moins y est associé.

Chaque situation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s). La proposition de note finale est transmise au jury.

1) Situation d'évaluation en centre de formation :

Elle est organisée à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

Certificat d'aptitude professionnelle de tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration

2) Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel

Elle comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation a lieu en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel, en présence le cas échéant du candidat.

EG 1 EXPRESSION FRANÇAISE

Épreuve écrite

coef. : 2 UG 1

durée : 2 heures

(arrêté du 11 janvier 1988 modifié portant définition des épreuves sanctionnant les domaines généraux des brevets d'études professionnelles et des certificats d'aptitude professionnelle)

L'épreuve porte sur un texte de vingt à trente lignes, emprunté à un ouvrage français moderne, d'une langue et d'un style aisément accessibles et parfaitement corrects, les idées générales étant appuyées sur des faits ou illustrées par des exemples ; il peut être accompagné de notes explicatives. On choisira de préférence un texte évoquant une situation ou un problème de la vie moderne.

L'épreuve comporte trois parties :

- 1) Le candidat doit résumer le texte ou en indiquer la composition, ou simplement faire un inventaire du contenu, la nature de l'exercice demandé étant clairement précisée.
- 2) On pose deux ou trois questions portant sur le sens de mots ou d'expression du texte, le but étant de vérifier si le candidat a une connaissance suffisante de la langue commune, s'il est capable de préciser le sens d'un mot usuel dans un contexte donné et de montrer par là qu'il comprend le texte qui lui est soumis.
- 3) On demande au candidat, en un développement concret et succinct, et éventuellement en lui posant une question précise, d'exprimer un jugement personnel et motivé sur tout ou partie du texte proposé.

On accordera une importance particulière à la présentation du travail, à l'orthographe et à la correction de l'expression, chaque commission d'examen établissant à cet égard le barème qui lui paraît convenable, compte tenu à la fois des possibilités des candidats et des exigences de leur formation professionnelle.

EG 2 MATHÉMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES

Épreuve écrite

coef. : 2 UG 2

durée : 2 heures

(arrêté du 11 janvier 1988 modifié portant définition des épreuves sanctionnant les domaines généraux des brevets d'études professionnelles et des certificats d'aptitude professionnelle)

Le sujet de mathématiques comporte plusieurs exercices recouvrant une part aussi large que possible du programme. Les thèmes mathématiques qu'ils mettent en œuvre portent principalement sur les chapitres les plus utiles pour les sciences physiques, la technologie ou l'économie.

Instructions complémentaires :

Pour l'ensemble de l'épreuve le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre aux candidats de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est définie par la circulaire n° 99-018 du 1^{er} février 1999 (publiée au Bulletin officiel n° 6 du 11 février 1999).

Les deux points suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

- la clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation des copies ;
- l'usage des instruments de calcul est autorisé.

EG 3 VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Épreuve écrite -

Coef. : 1

UG 3

durée : 1 heure

(arrêté du 11 janvier 1988 modifié portant définition des épreuves sanctionnant les domaines généraux des brevets d'études professionnelles et des certificats d'aptitude professionnelle)

L'épreuve devra porter sur les notions essentielles contenues dans le programme commun aux diverses sections de préparation au certificat d'aptitude professionnelle.

Elle doit amener le candidat à réfléchir sur l'attitude à adopter devant une situation donnée qui peut concerner soit la vie professionnelle, soit le milieu familial et social.

EG 4 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Coef : 1

UG 4

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive en lycées (BO n° 46 du 14 décembre 1995).

ÉPREUVE FACULTATIVE : LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Épreuve orale -

durée : 20 minutes

UF

L'épreuve comporte :

- soit un entretien se rapportant à un document étudié en classe (texte, image ...) ;
- - soit un entretien sur un sujet se rapportant à la profession et qui prend appui sur un document (qui peut être un bref enregistrement sur bande magnétique).

ANNEXE V

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

Certificat d'aptitude professionnel <i>métiers de la pierre</i> (arrêté du 28 juin 1990) Dernière session 2003	Certificat d'aptitude professionnel défini par le présent arrêté 1 ^{ère} session 2004
DOMAINE PROFESSIONNEL/UT (*)	ENSEMBLE DES UNITÉS PROFESSIONNELLES
<u>EP1</u> Analyse de travail et technologie	<u>UP1</u> Analyse d'une situation professionnelle
<u>EP2</u> Réalisation - mise en œuvre	<u>UP2</u> Réalisation d'ouvrages courants
<u>EG1</u> Expression française	<u>UG1</u> Expression française
<u>EG2</u> Mathématiques-sciences physiques	<u>UG2</u> Mathématiques-sciences physiques
<u>EG3</u> Vie sociale et professionnelle	<u>UG3</u> Vie sociale et professionnelle
<u>EG4</u> Éducation physique et sportive	<u>UG4</u> Éducation physique et sportive

(*) A la demande du candidat et pendant la durée de validité des notes :

La note moyenne, supérieure ou égale à 10 sur 20, obtenue au domaine professionnel, peut être reportée sur l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par le présent arrêté.

Le titulaire de l'unité terminale (UT) du domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 28 juin 1990 peut être dispensé de l'évaluation de l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par le présent arrêté.

NB : Toute note supérieure ou inférieure à 10/20, obtenue aux épreuves à compter du 1^{er} septembre 2002, peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).